

Je soussigné,....., le, à..... :

-accepte/refuse (*) (moi ou l'athlète que je représente) que le club utilise mon image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

-une assurance responsabilité civile garantissant la responsabilité du club et du licencié a été contracté sur les fonds propres de l'association (par l'intermédiaire de l'assureur de la Fédération, GENERALI). Je déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance complémentaire individuelle « accident de base et assistance » et refuse celle-ci. Je reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'athlétisme.

-si je représente un athlète mineur, accepte/refuse(*) que mon enfant **soit transporté**, si besoin est, lors des différentes compétitions ou stages, dans un véhicule mis à disposition par le club ou dans un véhicule personnel, appartenant à un bénévole du club.

-accepte **en cas d'urgence d'être hospitalisé(e)** (moi ou l'athlète que je représente) et autorise le responsable à prendre les dispositions nécessaires. J'autorise également le chirurgien à pratiquer tout examen médical ou chirurgical nécessaire à l'établissement d'un diagnostic, toutes interventions chirurgicales y compris avec phase d'anesthésie –réanimation que nécessiterait mon état de santé.

-accepte **le fait de n'être informé que par mail** (si je fournis une adresse mail), par le site internet ou par les entraîneurs de la tenue d'assemblées générales du club.

-déclare **avoir pris connaissance de la charte** jointe à cette fiche d'inscription et accepte le contenu

-s'engage à respecter les statuts et règlements du SAMBA, de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

-autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la **lutte contre le dopage**.

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : ☐ (l'absence de réponse vaut acceptation)

(*)barrer la mention inutile, l'absence de précision vaut acceptation.

Date et signature du licencié (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

précédées de la mention « lu et approuvé ».

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport

(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

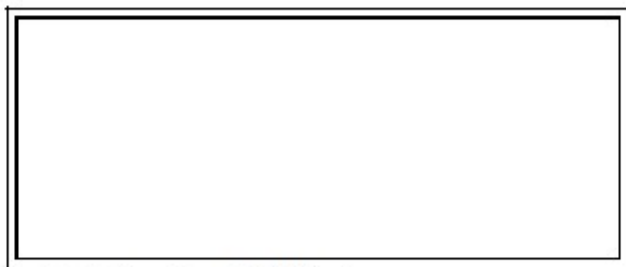
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet et Signature du Médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des Non-pratiquants (Licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme pour la Licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.

au Conseil départemental du Cher

➔ Le jeune bénéficiaire

Nom

Prénom

Date de naissance

➔ Responsable légal du jeune bénéficiaire

Nom

Prénom

Lien de parenté avec le jeune bénéficiaire

Adresse complète

N° de téléphone

N° de portable

atteste que son fils ou sa fille dont le nom précède
a déposé une demande de licence sportive auprès
du club cité ci-après.

Date

Signature

➔ Renseignements concernant le club sportif

Nom et adresse du club

SAMBA Hôtel de Ville Saint Amand Montrond

Comité de rattachement . Athlétisme

N° d'agrément J&S : 1857202

N° de téléphone . 0606811756

Certifie que Mlle, M.

a déposé une demande de licence sportive pour
la discipline Athlétisme

Coût de la licence sportive redérale Part FFA : 64€

(hors frais annexe)

Date

Cachet et signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services départementaux du département du Cher, d'instruire votre demande d'aide à la licence selon les modalités établies par délibération n°AD112/2005 voté par l'Assemblée départementale en date du 27 juin 2005 du Conseil départemental du Cher
- aux clubs et comités départementaux de solliciter la subvention du conseil départemental et de reverser les aides individuelles aux bénéficiaires selon les mêmes modalités
- au payeur départemental du Cher de verser l'aide attribuée
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle.

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus. Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Cher - Hôtel du Département - 1 Place Marcel Plaisant - CS n° 30322 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique « contact » sur www.departement18.fr

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

Direction de l'Éducation, de la Culture du Sport et de la Jeunesse

Hôtel du Département
Place Marcel-Plaisant
CS n° 30322
18023 BOURGES CEDEX

02 48 25 24 06

Rentrée 2019
**aide à la
Licence
Sportive**



Le Sport pour Tous

(jusqu'à 16 ans)



Réalisation : Communication Cd 18 - Crédit photo : Cd 18/Thierry Martroy-Caféine - Août 2019



aide à la Licence SPORTIVE

Conscients des valeurs nobles véhiculées par le sport comme le sens de l'effort, la volonté de repousser ses limites ou encore l'esprit d'équipe, nous avons souhaité accompagner les jeunes pour les inciter à la pratique sportive. Le sport a par ailleurs pour qualité première de permettre l'épanouissement personnel et ainsi préparer nos enfants à la vie en société, en constante évolution. Le Conseil départemental du Cher est fier d'accompagner tous les jeunes sportifs, de la découverte à la performance.



Michel AUTISSIER
Président du Conseil départemental du Cher

Pratiquer le sport quel qu'il soit est bénéfique pour la santé ainsi que pour trouver un équilibre dans la vie de tous les jours. L'adage est bien connu " un esprit sain dans un corps sain ". Ainsi, il nous est apparu nécessaire d'accompagner les jeunes du département pour les inciter à la pratique sportive car il arrive parfois que le prix de la licence soit une barrière. Le dispositif mis en place est simple et il vous est expliqué dans le présent document.



Thierry VALLÉE
Vice-président du Conseil départemental du Cher
en charge du sport, de la jeunesse et de la vie associative

Le Conseil départemental du Cher paie tout ou partie de la licence sportive ?

Pour la rentrée 2019-2020, vous pouvez recevoir du Conseil départemental du Cher une aide de 30 à 60 euros calculée en fonction de vos revenus et plafonnée au prix de la licence fédérale* (une aide par saison et par bénéficiaire).

Cette aide est réservée aux collégiens ?

NON, cette aide s'adresse à tous les jeunes, jusqu'à 16 ans inclus, domiciliés dans le Cher et licenciés dans un club sportif du département (affilié à une fédération).

* part fédération, ligue et comité



La démarche est simple :

Étape 1

Dès la rentrée de septembre (et avant le 1^{er} mars 2020) remplissez le bulletin ci-contre et remettez-le, accompagné des pièces justificatives demandées, à la Direction de l'Éducation, de la Culture, du Sport et de la Jeunesse (DECSJ).

Étape 2

La DECSJ vous renvoie une lettre coupon précisant le montant de l'aide que vous pouvez recevoir.

Étape 3

Remettez la lettre coupon à votre club sportif (avant le 1^{er} mai 2020)

aide à la Licence SPORTIVE



Pièces justificatives à remettre avec votre bulletin :

- ➔ Copie de la pièce d'identité ou du livret de famille du jeune bénéficiaire.
- ➔ Justificatif de domicile du chef de famille ou du responsable légal du jeune bénéficiaire datant de moins de trois mois.
- ➔ Dernier avis d'imposition complet des deux parents (nom, parts, montants) ou de non-imposition du foyer où le jeune bénéficiaire est pris en charge.



Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Calculer le montant de votre aide

Le montant de l'aide à la licence sportive diffère selon la tranche d'imposition du foyer fiscal du bénéficiaire. Pour connaître la tranche d'imposition du bénéficiaire, il convient de calculer le quotient du foyer fiscal.

Ce calcul se fait de la façon suivante :

$$\text{Quotient} = \frac{\text{Revenus nets imposables du foyer}}{\text{Nombre de parts dans le foyer}}$$

- ➔ Pour les foyers dont le quotient est inférieur à 6467 euros
 - L'aide du Conseil départemental peut atteindre 60 euros, plafonnée au coût de la licence sportive fédérale.
- ➔ Pour les foyers dont le quotient se situe entre 6467 euros et 17 869 euros
 - L'aide du Conseil départemental peut atteindre 30 euros, plafonnée au coût de la licence sportive fédérale.

